

L'Opinion Indépendante
Vendredi 3 juillet 2009

Avantage : la géolocalisation au service de l'accessibilité

Le projet Avantage, piloté par la société toulousaine spécialisée dans la géolocalisation Pole star, fournit une solution de navigation adaptée aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR). Présentation.

C'est à Colomiers, ville connue pour sa politique d'intégration des handicaps (charte signée entre la municipalité et 18 associations représentatives en décembre 2007, aire de jeux pour tous au sein du quartier de la Naspe, fauteuil hydraulique d'entrée dans l'eau à l'Espace nautique municipale...), qu'Avantage a été présenté le jeudi 25 juin. Soutenu par la communauté urbaine du Grand Toulouse et la mairie de Colomiers, labellisé par le pôle de compétitivité Aerospace Valley, ce projet d'un coût de 614000 euros est piloté par Pole star (1,2 millions d'euros par an de chiffre d'affaires). Créée en 2002, cette société toulousaine spécialisée dans la géolocalisation innove en effet en portant Avantage, acronyme signifiant «Accessibilité de la Ville Améliorée par la Navigation et les Technologies Avancées de Gestion d'Equipements urbains». Trois tests «grandeur nature» étaient programmés afin d'évaluer l'efficacité du projet. Le dernier s'est déroulé à Colomiers en présence du président directeur général et fondateur de Pole star Christian Carle.

«Innovation technologique au service du progrès social»

La technologie de Pole Star, commercialisée sous la marque Nao, permet aux yeux de Christian Carle d'assurer «la continuité dans la chaîne des déplacements» des PMR. Prenons un cas concret : celui d'un homme évoluant en fauteuil roulant et voulant se rendre en voiture à un endroit précis. Avantage, à même de corriger les insuffisances du GPS pour certains types d'environnement (centres urbains, intérieurs des bâtiments), lui permet de choisir une destination, de consulter la liste des places réservées aux handicapés disponibles (code couleurs) au



sein d'un parking donné grâce à un système de capteurs reconnaissant l'état d'occupation en temps réel, puis d'être évidemment guidé, de visualiser une fois dans le parking une carte détaillée précisant la position de son véhicule et enfin d'examiner une carte du lieu en question indiquant les trajets correspondants à son profil (recommandations pour ce qui est des portes, des trottoirs...). «Les priorités du Grand Toulouse, ce sont les transports en commun et la mobilité urbaine», a déclaré Bernard Keller lors de la démonstration du 25 juin, «et ils doivent concerner tout le monde. Voilà un exemple d'innovation technologique au service du progrès social».

V.A.